

- 9 JUIN 2009

4 G
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40 000 €
Siège social : 11 rue de Bruges - 67000 STRASBOURG
401 431 051 RCS STRASBOURG

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 DECEMBRE 2007**



L'an Deux Mille Sept,
Le 22 décembre,
A 11 heures,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée "4 G", au capital social de 40 000 € divisé en 2 500 actions de 16 € de nominal chacune, ayant son siège à 67000 STRASBOURG, 11 rue de Bruges, se sont réunis au Cabinet GSA-MDC 1, rue du Général de Castelnau 67000 STRASBOURG, sur convocation du Président de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur José GALOCHA, en sa qualité de Président de la société.

Madame GALOCHA assure les fonctions de scrutateur.

Maître Laurent MEYER, Avocat, demeurant 1 Rue du Général de Castelnau à 67000 STRASBOURG, est désigné comme secrétaire.

La société FIDUCIAIRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, Commissaire aux Comptes de la société, a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir réunissent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2007,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les options de souscription ou d'achat d'actions,

- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président.
- Rapport spécial sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions.
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2007 et quitus au Président.
- Approbation des charges non déductibles.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ou nomination de nouveaux Commissaires aux comptes.
- Questions diverses.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux comptes.

Puis il donne lecture du rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont formulées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -35 254 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Somme à affecter

Perte de l'exercice	35 254 euros
Report à nouveau antérieur	781 804 euros
	746 550 euros

Affectation proposée

Distribution de dividendes aux associés	200 000 euros
Soit 80 euros par part	
Au compte de report à nouveau	546 550 euros
	746 550 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 925 784 euros.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 4 janvier 2008.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
30 juin 2004	10,00 €	5,00 €
30 juin 2005	12,00 €	6,00 €
30 juin 2006	12,00 €	4,80 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la dite nouvelle convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Nous vous précisons que le mandat des Commissaires aux Comptes, LA FIDUCIAIRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, Commissaires aux Comptes titulaire, et Monsieur Philippe CASTAGNAC, Commissaires aux Comptes suppléant, arrive à expiration lors de cette Assemblée. L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler leur mandat et de nommer en remplacement, en qualité de Commissaires aux Comptes titulaire, Monsieur Yvan DAEFFLER, 19 rue Icare 67960 STRASBOURG ENTZHEIM et en qualité de Commissaires aux Comptes suppléant, Monsieur Thierry WUSCHER, 19 rue Icare 67960 STRASBOURG ENTZHEIM.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur José GALOCHA, Président de la société, informe les associés du projet d'achat par la société, d'un appartement à la « Résidence RIVIERA » 6 rue de la Caserne 67150 ERSTEIN, d'une surface de 53,31 m² avec garage, appartenant à Monsieur et Madame GALOCHA, pour un prix de 150 000 €.

Après avoir vérifié le prix d'achat de l'appartement, conforme aux prix du marché selon attestation du 18 décembre 2007 de Monsieur Patrick SINGER, professionnel de l'immobilier, la société donne son accord pour ledit achat et donne pouvoir à Monsieur GALOCHA pour signer ladite vente au nom de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

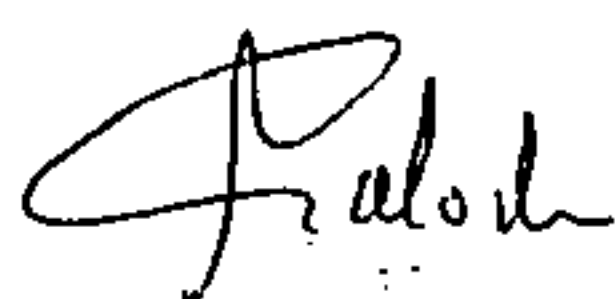
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

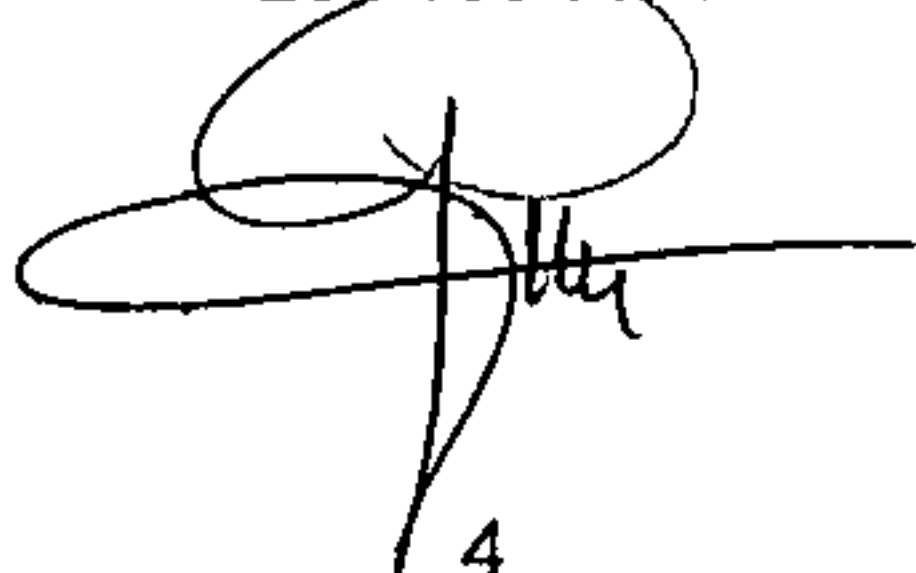
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs



Le Président


4

Le Secrétaire

